

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1138^{ÈME} RÉUNION

8 FÉVRIER 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1138 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1138^{ème} réunion tenue le 8 février 2023 sur la communication du Comité des services de renseignement et de sécurité pour l'Afrique (CISSA) sur les perspectives de paix et de sécurité sur le Continent pour l'année 2023.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant la déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)/UA, dans laquelle les chefs d'État et de Gouvernement de l'UA se sont engagés à atteindre l'objectif d'un Continent exempt de conflits, à faire de la paix une réalité pour tous les citoyens africains et à ne pas léguer le fardeau des conflits aux générations futures, tout en **réaffirmant l'engagement** envers l'Agenda 2063 et son programme phare consistant à Faire taire les armes à l'horizon 2030 ;

Fidèle à la mise en œuvre de ses décisions et prises de position antérieures sur les perspectives de paix et de sécurité sur le Continent, axées sur l'alerte précoce et les thèmes connexes, notamment le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1073 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1073^{ème} réunion tenue le 6 avril 2022 et le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1014 \(2021\)](#)] adopté lors de sa 1014^{ème} réunion tenue le 26 juillet 2021 ;

Prenant note des remarques d'ouverture de S.E. Edward Xolisa Makaya, Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de février 2023, et de la déclaration de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; **prenant également note** de l'exposé détaillé présenté par S.E. Ambassadeur Zainab Ali Kotoko, Secrétaire exécutif du CISSA ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec les États membres affectés par diverses menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité ;

Réaffirmant en outre l'engagement à revitaliser le Système continental d'alerte rapide (CEWS) conformément à l'Article 12 du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Se déclare gravement préoccupé** par la persistance d'une myriade de menaces pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique du Continent, notamment les tensions intra étatiques, la rébellion armée, les agitations sécessionnistes, le terrorisme et l'extrémisme violent, l'afflux de combattants terroristes et de mercenaires étrangers, la criminalité transnationale organisée, l'exploration et l'exploitation illégales des ressources naturelles, la corruption, les flux financiers illicites, la marginalisation et les différends politiques et électoraux, ainsi que les déficits de gouvernance démocratique ;

2. **Note avec une grave préoccupation** l'expansion de la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent à travers le Continent, le financement du terrorisme, l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes pour répandre la terreur, la radicalisation et le recrutement, ainsi que les liens croissants du terrorisme avec la criminalité transnationale organisée ; **condamne énergiquement** toutes les manifestations du terrorisme et de l'extrémisme violent dans toutes les régions du

Continent ; et **exige** à ce que tous les auteurs de crimes odieux contre l'humanité soient confrontés à la pleine puissance de la loi ;

3. **Déplore vivement** l'influence extérieure dans les États membres qui a un impact négatif sur la paix, la sécurité et la stabilité des États membres concernés ; et **réitère son appel** pour le retrait immédiat des combattants étrangers et des mercenaires des États membres ;

4. **Souligne** qu'il incombe, en premier chef, aux États membres de faire face aux menaces que représentent le terrorisme, la radicalisation et la criminalité organisée ; **encourage** les États membres à assurer la pleine autorité et le contrôle de leurs territoires respectifs ; et **souligne la nécessité** d'une approche de sécurité collective entre les États membres et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) afin de renforcer davantage les réponses pour une plus grande coordination, le partage d'expériences, d'expertise et de renseignements, ainsi que par des patrouilles transfrontalières et des commissions conjointes ;

5. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la résurgence des coups d'État militaires sur le Continent et à toutes les autres formes de changements anticonstitutionnels de gouvernement ; **réitère** la tolérance zéro de l'UA à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; et **exhorte** les États membres à défendre le constitutionnalisme et à respecter pleinement toutes les valeurs partagées, les instruments normatifs et les instruments juridiques de l'UA, notamment l'Acte constitutif de l'UA, [la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance](#) (ACDEG) et la Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, ainsi que la Déclaration d'Accra de 2022 et la [Déclaration de Malabo](#) de 2022 sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ;

6. **Souligne** qu'il est important de s'attaquer de manière holistique et globale aux causes profondes et aux moteurs des conflits armés, ainsi qu'aux facteurs qui les entretiennent sur le Continent, afin d'ouvrir la voie à une paix durable et à la réalisation de l'Agenda 2063 ; à cet égard, **souligne** la nécessité pour les États membres de redoubler d'efforts pour créer des conditions propices pour mettre fin aux conflits et pour faire taire les armes sur le Continent ;

7. **Encourage** les États membres et les CER/MR à s'inspirer des processus de Djibouti et de Nouakchott et de l'initiative d'Accra afin de renforcer les plateformes de partage et de fusion des renseignements, notamment en utilisant la Plateforme interrégionale d'échange de connaissances (I-RECKE) nouvellement créée sur l'alerte précoce et la prévention des conflits ;

8. **Réitère son engagement indéfectible** à accompagner tous les États membres en transition politique pour qu'ils parviennent à une paix durable et à l'enracinement d'une gouvernance et d'une culture démocratiques conformément aux instruments normatifs de l'UA ; à cet égard, **encourage** tous les États membres en transition politique à respecter strictement les calendriers fixés pour faciliter un retour rapide à l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections et les réformes institutionnelles nécessaires ;

9. **Souligne** la primauté du dialogue entre toutes les parties prenantes, sans exception, comme seule voie viable pour réaliser une transition démocratique et instaurer une paix, une sécurité et une stabilité durables ; **exhorte** tous les États membres à respecter leurs accords politiques et de paix et à entreprendre des processus inclusifs avec une large participation de toutes les parties prenantes reflétant les couches de la société, y compris les femmes et les jeunes ; et **invite** toutes les parties prenantes à placer l'intérêt suprême de leur pays au-dessus de toute autre considération et à s'engager à créer un environnement propice à la construction de la nation et à une paix durable ;

10. **Félicite** le CISSA pour son analyse globale et holistique des menaces existantes et émergentes pour la paix et la sécurité sur le continent ; et **encourage** le CISSA à redoubler d'efforts pour sensibiliser les États membres et les CER/MR aux menaces éventuelles à la stabilité de leurs pays et régions afin de s'assurer qu'ils déploient en temps utile des mesures préventives fondées sur le renseignement ;
11. **Souligne l'impératif** d'une plus grande coordination, d'un échange d'informations et d'une collaboration étroite entre le CISSA, le mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) afin de maximiser l'expertise de ces institutions et de mieux informer les efforts de diplomatie préventive et de prévention des conflits ;
12. **Demande** à la Commission de l'UA de veiller, dans la limite des ressources disponibles, à ce que toutes les institutions spécialisées pertinentes, y compris le CAERT, AFRIPOL et le Centre de reconstruction post-conflit du Caire, soient dotées de toutes les capacités et ressources nécessaires pour fonctionner durablement et s'acquitter efficacement de leur mandat dans leurs domaines d'expertise et d'intervention respectifs ; et **exhorte** les États membres à redoubler d'efforts pour contribuer à doter les institutions de l'UA de toutes les ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats individuels et contribuer à la réalisation d'un Continent pacifique et prospère ;
13. **Souligne** la nécessité pour le CISSA d'informer régulièrement le Conseil des perspectives de paix et de sécurité sur le Continent afin de garantir des interventions opportunes et plus efficaces ;
14. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

2023-02-08

Communiqué of the 1138th Meeting of the Peace and Security Council, Held on 8 February 2023, on the Briefing by the Committee of Intelligence and Security Services of Africa (CISSA) on Peace and Security Outlook on the Continent for the Year 2023.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1820>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)